



© Jenny Wagner

CONSTRUCTION

Cap sur Zurich le 25 juin

Grande manifestation nationale de la construction le samedi 25 juin à Zurich. Pour une Convention nationale forte et de nouvelles protections, la mobilisation des travailleurs s'impose.

Mobilisation • L'année 2022 est une année cruciale pour tous les travailleurs de la construction en Suisse, car il s'agit de renégocier la convention nationale du secteur principal de la construction (CN), qui arrive à échéance le 31 décembre 2022. Sur le plan genevois, il sera également question de rediscuter du contenu de la CCT locale. Or, de ce qui ressort des premières séances de négociation avec les syndicats, les représentants de la société suisse des entrepreneurs (SSE) n'ont montré aucune disposition à accorder enfin de nouvelles protections aux maçons, ainsi qu'à leurs collègues du bâtiment. Bien au contraire, les plus radicaux d'entre eux ont déjà laissé planer la menace d'un vide conventionnel dès le 1^{er} janvier 2023, si une flexibilité accrue du

temps de travail ou encore une diminution des coûts du travail ne leur étaient pas accordées. L'heure est donc à la mobilisation. Tous à Zurich le 25 juin pour une grande manifestation nationale.

UNE CONVENTION « MODERNE » ?

Quand les patrons parlent d'obtenir une CN « moderne », ils pensent à une CN « light » leur permettant de payer des salaires plus bas, d'augmenter la flexibilité du temps de travail et de séviter des contraintes visant à garantir des emplois stables. Quand les maçons parlent d'une CN moderne, ils voient au contraire une CN renforcée de nouveaux droits pour lutter contre la précarité sur les chantiers, en éradiquant notamment la sous-traitance

sauvage et l'utilisation abusive du travail temporaire, pour protéger leur santé et obtenir des augmentations de salaire pour chacun d'entre eux.

À Genève, les travailleurs ont aussi demandé une limitation de la sous-traitance et du travail temporaire, une vraie responsabilité solidaire des entreprises pour pallier aux défaillances des sous-traitants et lutter contre les faillites frauduleuses, ainsi que de nouvelles dispositions pour lutter contre le travail au noir, utilisé aujourd'hui comme modèle d'affaires par des patrons-voyous. ♦

Thierry Horner

DÉCOUVREZ NOTRE CAHIER SPÉCIAL « LA VOIX DES CHANTIERS », EN PAGE 7-8-9-10

14 JUIN 2022

On se mobilise, on s'active, la lutte féministe contre les discriminations se poursuit. Toutes et tous à la place de Neuve. Rejoignez le tronçon du SIT. **4 et 15**

FISCALITÉ

Le Conseil fédéral cherche toutes les exceptions possibles face à l'obligation d'un taux minimum d'imposition pour les entreprises multinationales. **5**

MIGRATION

Mise en veille durant l'opération Papyrus qui a nécessité une importante implication militante sur le terrain, la commission migration va reprendre du service. **6**

IHEID

Salaire non reconnu et inférieur au minimum légal: les assistant-e-s d'enseignement de l'Institut de hautes études internationales et du développement se mobilisent. **11**

VILLE DE LANCY

Un accord a été trouvé concernant la municipalisation des structures d'accueil de la petite enfance. Les négociations continuent concernant l'ensemble du personnel de l'administration. **12**

AVS21

Entretien avec Marie*, 59 ans, travailleuse dans le secteur du nettoyage et en reconversion professionnelle. Ou pourquoi voter NON en septembre prochain contre AVS21. **13**

Billet de la présidence

Nous vivons tellement dans des temps accélérés et troublés que les notions de temporalité et de valeur s'estompent, l'une s'écoulant implacablement et la deuxième est mise au défi par un événement, puis par le suivant... mais parfois, le temps d'un regard en arrière est possible, juste pour être sûr de la trajectoire.

Cela fait déjà plus de 2 ans (début avril 2020) que la presse romande relayait la problématique des employées de maison à Genève en lien avec la crise sanitaire. Notre syndicat avait demandé des mesures urgentes aux autorités pour venir au secours des travailleuses précaires privées de revenus et d'indemnités. Puis, la problématique étant plus large, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) avait pris le relais pour porter et soutenir, avec d'autres encore, la loi 12723 sur l'indemnisation pour la perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus, acceptée en votation populaire à 68.82% le 7 mars 2021.

Le numéro 38 de juin 2022 intitulé « En temps de pandémie » des Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier édité par l'IAÉHMO (5 exemplaires disponibles auprès du secrétariat du SIT) nous a permis dans un article de retracer l'histoire de cette loi insolite, car elle touchait des personnes plutôt « invisibles » avant la pandémie, disposant de peu de moyens documentaires pour justifier de leur revenu ou résidence; ainsi que l'impact qu'elle aura eue pour le SIT et ses membres.

L'article résume le parcours du projet de loi (travail syndical, discussions tripartites entre partenaires sociaux, parlement, société civile, justice, presse) avec en ligne de fond les représentations politiques, sociales, morales et économiques des un-e-s et des autres.

Le SIT, tout comme quelques organismes caritatifs ou associatifs et d'aide sociale ont agi comme des mandataires qualifiés pour l'établissement des dossiers et une analyse des données quantitatives (salaires, statut, origine, genre, ...) issues des dossiers et un sondage complètent le panorama pour tirer un bilan de cette opération (la loi avait une durée de validité limitée), du moins de notre point de vue syndical.

La trajectoire a été difficile, mais le cap prometteur malgré tout! 

Diego Cabeza

SOMMAIRE

ÉDITO

Analyse de risques **p3**

ACTUALITÉS

14 juin 2022, on lâche rien! **p4**

Au chat et à la souris **p5**

Trusts en Suisse? **p5**

VOTRE SYNDICAT

Face aux attaques contre les droits des migrant-e-s, remobilisons-nous **p6**

LA VOIX DES CHANTIERS

Dans la rue pour répondre aux provocations patronales **p7**

Dans la bouche des patrons...

...et dans celles des travailleurs **p8**

« Les patrons ne nous ont jamais rien donné sans une forte mobilisation » **p9**

SECTEURS

Quand IHEID rime avec précarité **p11**

Victoire d'étape pour les animateurs et animatrices parascolaires **p11**

Première étape franchie, pour une course encore longue **p12**

G'Évolue: un accord pour démarrer les travaux **p12**

ENTRETIEN

Cinq opérations pour neuf années de travail dans le nettoyage **p13**

EN ACTION

1^{er} mai sous le soleil **p16**



HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage

Permanences physiques:

mardi de 15 h à 18 h jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanences physiques: mardi de 14 h à 17 h, mercredi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique: lundi de 15 h à 17 h au 022 818 03 00

Permanence physique: mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions):

Rue de Montbrillant 38, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h

Permanences téléphoniques: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

Analyse de risques

Des cabinets internationaux d'audit jusque dans les administrations publiques en passant par les organes de surveillance des institutions, on ne jure que par cela : plus un seul projet, qu'il soit entrepreneurial, administratif ou politique, ne doit être lancé sans faire l'objet d'une analyse de risques. Mesurer la pertinence d'une idée et d'une décision à l'aune des risques qu'elle comporte ou auxquels elle répond, de leur gravité et de la probabilité qu'ils surviennent. Personne n'oserait donc douter que les Conseillers-ères fédéraux-ales se passent de ce type d'analyses dans leurs choix politiques.

Et pourtant, voilà nos « sept sages » d'annoncer il y a deux semaines leur soutien à deux motions de la droite parlementaire prévoyant de faire passer les dépenses militaires annuelles de 5 à 7 milliards d'ici 2030. Motif ? La guerre en Ukraine, et « l'augmentation des défis auxquels l'armée doit faire face » induite par l'évolution de la situation géopolitique mondiale.

En termes d'analyse de risques, la transposition des images provenant de l'Est de l'Ukraine à nos rues helvètes a de quoi nous faire frémir à juste titre. Sur le plan de la gravité, personne ne niera qu'une extension du conflit à nos portes pourrait être qualifiée de catastrophe pour les travailleuses et les travailleurs. Mais aussi effrayante soit-elle, la perspective de chars russes tagués d'un « Z » dans l'Oberland bernois ou le Gros-de-Vaud est-elle réaliste ? Rendons grâce à Daniel Brélaz, conseiller national vert, qui eut la clairvoyance lors de la session parlementaire d'automne 2020 de nous rappeler au principe de réalité à l'occasion du débat sur l'achat de nouveaux avions de combat : « Admettons que l'aviation russe ou chinoise arrive jusqu'à nous. (...) Cela signifie que l'OTAN n'a pas réussi à les empêcher de passer. Donc l'OTAN, en principe la plus grande puissance militaire du monde malgré Trump, a perdu... et puis avec nos 15 avions, on va sauver l'entier du continent européen. »*. Si l'on peut considérer une éventuelle attaque de la Suisse par une puissance étrangère comme gravissime, la probabilité de la survenance de ce risque est donc extrêmement faible. Et même en admettant cette hypothèse hautement improbable, la mesure envisagée, soit

l'augmentation du budget de défense de la Confédération, ne saurait nous en préserver.

Procédons maintenant à l'analyse de risques sur une autre menace qui pèse sur les travailleuses et les travailleurs en Suisse (et ailleurs) : le réchauffement climatique. Sur le plan de la gravité, les conséquences sont également dramatiques : destruction de l'environnement et de la biodiversité, succession de canicules et de catastrophes « naturelles », crises sanitaires et migratoires, pertes d'emplois et renchérissement des biens de première nécessité, pour ne citer que quelques-unes de ces conséquences. Quant à la probabilité de réalisation du risque, il est plus qu'élevé : nous y sommes déjà. Alors que nous ne sommes qu'au printemps, la sécheresse frappe déjà. Et tandis qu'il a fait plus de 30° au mois de mai, des pans de haute montagne s'écroulent en Valais, l'agriculture locale subit déjà les conséquences du réchauffement climatique, et les ouvriers de la construc-

tion se préparent avec angoisse aux canicules de l'été. Et le 3^e volet du 6^e rapport du GIEC, paru également ce printemps, nous le rappelle encore et encore : il y a urgence à agir, à amorcer l'inversion de la courbe des émissions de CO₂ si l'on veut

encore nourrir l'espoir de contenir le réchauffement à moins de 2°, déjà synonyme de catastrophe environnementale. Une transition qui nécessite des investissements publics massifs : dans les énergies vertes, dans la rénovation des bâtiments, dans l'offre de transports publics, dans la gestion des déchets, l'aménagement du territoire, la promotion d'une agriculture locale et respectueuse des sols, dans la promotion de la sobriété énergétique et des circuits courts, dans la formation des métiers de la transition, et la reconversion des salarié-e-s vers ces métiers. Dans la création de ces emplois de la transition écologique et sociale. Parce que le GIEC nous rappelle également que cette transition sera sociale ou ne sera pas. Car sans protection accrue des salarié-e-s, sans un juste partage des richesses, il n'y aura pas l'indispensable adhésion populaire à cet effort collectif.

La question est donc simple : en termes d'analyses de risques, n'y a-t-il pas infiniment mieux et plus urgent à faire avec nos impôts que de les dilapider en matériel militaire ? ♦

Davide De Filippo

* <https://www.youtube.com/watch?v=g1CtonB6nUU>

Chars russes dans l'Oberland bernois ou réchauffement climatique ?



© Patrick Fore

14 JUIN 2022

On lâche rien !

On se mobilise, on s'active, la lutte féministe contre les discriminations se poursuit. Toutes et tous à la place de Neuve. Rejoignez le tronçon du SIT.

Égalité • Le 14 juin prochain, nous prendrons encore la rue contre les violences sexistes et sexuelles, contre l'élévation de l'âge de la retraite, pour la revalorisation du travail des femmes et la réduction du temps de travail, contre le racisme et pour la solidarité avec les femmes du monde entier.

CONTRE LES VIOLENCES

Tout au long de l'année, sur les lieux de travail, dans l'espace public et privé, notre détermination à lutter contre les discriminations faites aux femmes et aux personnes en raison de leur identité de genre ou de leur origine ne faiblit pas. Le 14 juin, nous défilerons avec la grève féministe pour de vraies mesures contre les violences sexistes et le harcèlement sexuel, contre les attaques à nos droits, mais aussi pour en conquérir de nouveaux. Peu de temps après la grève féministe du 14 juin 2019, ayant réuni plus de 500 000 personnes en Suisse, le parlement votait pour faire travailler les femmes un an de plus au prétexte d'une fausse égalité. Au-

jourd'hui, les chambres refusent toujours une redéfinition du viol et de l'atteinte à l'intégrité sexuelle dans le code pénal basée sur le consentement. Aux États-Unis comme en Suisse la bataille pour le droit à l'avortement demeure d'actualité.

65 ANS, C'EST TOUJOURS NON

Cette journée militante sera un moment fort de la campagne contre la réforme AVS21, car ce n'est pas encore gagné. Il nous faut convaincre d'aller voter non, car nous avons besoin d'une réforme qui augmente les rentes et pas l'âge de la retraite des femmes. Cette réforme entraînerait une nouvelle détérioration de la situation des femmes en matière de rente de l'ordre de 1200 frs par an, alors que leur rente est en moyenne inférieure de 37 % à celle des hommes. C'est que dans la famille, elles effectuent la majeure partie des tâches domestiques et des soins aux enfants. Dans la vie professionnelle, les interruptions de carrière, le temps partiel et la dévalorisation des métiers fémi-

nins ont des conséquences directes sur le montant des rentes. Une fois grands-mères, elles consacrent en Suisse plus de 100 millions d'heures à la garde des enfants pour pallier au manque de places en crèche.

REVALORISATION SALARIALE ET BAISSSE DU TEMPS DE TRAVAIL

Vendeuses, femmes de ménage, animatrices du parascolaire, éducatrices de l'enfance, infirmières, aides-soignantes, etc. La pandémie l'a démontré. Toutes effectuent chaque jour un travail essentiel qui est toujours dévalorisé et mal rémunéré. L'écart salarial entre les femmes et les hommes se situe en moyenne à 19 % selon l'OFS. Elles nettoient, portent, rangent, manipulent des produits toxiques, écoutent, soulagent, soignent, éduquent. Souvent issues de la migration, elles assument de longues journées de travail de plus de 12 heures, travaillent tôt le matin, tard le soir, la nuit, le dimanche et les jours fériés. Leur travail pénible

pèse autant sur leur santé physique que psychique. Alors qu'il est déjà difficile de concilier vie professionnelle et vie privée quand la semaine de travail dure 40 heures, c'est un défi permanent quand elle dure 45 heures comme pour les employées de maison, les femmes de chambres, les serveuses. Nous poursuivons notre lutte pour diminuer le temps de travail sans réduire le salaire car c'est réduire la pénibilité du travail et allouer du temps à la vie familiale et sociale.

ANTIRACISME ET SOLIDARITÉ

Face aux bombes, aux discours militaristes et à la montée des dictatures autoritaires et impérialistes, nous nous positionnons clairement pour un accueil inconditionnel des personnes qui cherchent refuge dans notre pays, quel que soit leur pays de provenance. Ukraine ou Syrie, quelle différence ? Il est toujours révoltant de constater que des milliards de francs sont dépensés sans compter au profit de l'industrie d'armement, milliards qui manqueront dans les caisses fédérales pour les dépenses urgentes en faveur de la solidarité, de la protection du climat et des dépenses sociales. Nous voulons des services publics forts pour réduire les inégalités et répondre aux besoins prépondérants de la population. ♦

Valérie Buchs

FISCALITÉ

Au chat et à la souris

Le Conseil fédéral cherche toutes les exceptions possibles face à l'obligation d'un taux minimum d'imposition pour les entreprises multinationales.

Bénéfice des entreprises • Le camp patronal, obligé de se plier à la norme internationale décidée par l'OCDE d'un taux d'imposition plancher de 15 % pour les entreprises multinationales, se contorsionne pour diminuer au maximum l'impact de cette mesure et ne pas payer ce minimum. Le projet mis en consultation par le Conseil fédéral le démontre. Dans ce projet, l'impôt complémentaire permettant d'atteindre les 15% requis ne s'appliquerait qu'aux seuls grands groupes internationaux au chiffre d'affaire atteignant 750 millions d'euros, soit à quelques petites centaines d'entreprises, et un petit nombre à quatre chiffres de filiales étrangères. La réforme, souhaitable et nécessaire car elle doit limiter la concurrence fiscale destructrice d'emplois et de ressources publiques, aura donc un impact limité, et la concurrence fiscale entre cantons et entre pays continuera à s'exercer pour l'immense majorité des entreprises.

RÉFORME NÉCESSAIRE MAIS INSUFFISANTE

Pour rappel, cette réforme a été impulsée par les États-Unis de Biden et reprise par l'OCDE pour limiter la sous-enchère fiscale déloyale à l'échelle internationale, notamment face aux multinationales du numériques (GAFA), dont le chiffre



© Kabo

d'affaire réalisé dans un pays via la consommation n'y était pas imposable. Elle s'appuie sur deux piliers. Le 1^{er} vise à imposer une partie du bénéfice de l'entreprise dans le pays de consommation, là où s'effectue la transaction. Cette mesure reste toutefois limitée aux seules multinationales réalisant plus de 20 milliards de chiffre d'affaire, et dont la rentabilité est supérieure à 10%, et

à l'exception des activités extractives et de certains services financiers. Certains savent protéger leur bifeck.

L'autre pilier est l'instauration d'un plancher international, une première en matière de fiscalité. Si un pays devait imposer une filiale en dessous de ce taux plancher, le pays d'origine pourrait imposer la différence chez lui, pour corriger

la distorsion pratiquée par l'autre pays. Ce mécanisme ne sera obligatoire que pour les entreprises de plus de 750 millions de chiffre d'affaire, mais les pays sont libres de l'étendre à des entreprises plus petites, ce que la Suisse semble refuser de faire. La sous-enchère fiscale a de beaux jours devant elle.

NOUVEAUX CADEAUX FISCAUX

D'ailleurs, les recettes de l'impôt complémentaire pour atteindre le taux de 15 % iront aux cantons, favorisant encore les cantons riches. De ce fait, le modèle prévu accroîtra les inégalités de recettes entre cantons, et obligera à augmenter les mesures de péréquation intercantonale. Le fédéralisme a bon dos.

D'autre part, le Conseil fédéral, soucieux de protéger les intérêts du système capitaliste en priorité, prévoit toute une série de « compensations » et d'exceptions. Il exclut d'abord les entreprises de fret maritime de cette réforme, qui doivent obtenir une niche fiscale propre, la « taxe au tonnage », un forfait au volume de transport, sans lien avec le bénéfice, et dégressif en fonction de la taille de l'entreprise (les plus petites payant le plus).

Ensuite, il a proposé de supprimer les droits de timbre d'émission et de négociation, et l'impôt anticipé sur les comptes en obligations. Ces mesures visent à favoriser les plus fortunés, les détenteurs de capitaux, au détriment des travailleurs et travailleuses. La suppression du droit de timbre d'émission a heureusement été rejetée par référendum en février dernier, et il faudra en faire de même avec le projet de supprimer le droit de timbre de négociation et l'impôt anticipé, au vote en septembre prochain. 

Jean-Luc Ferrière

CAPITALISME

Trusts en Suisse ?

Les syndicats suisses s'opposent à la possibilité de créer des trusts, une institution qui permet la fraude fiscale et le blanchiment d'argent.

Magouilles • Le Conseil fédéral entend introduire le *trust* dans le droit suisse. Le *trust* (« confiance » en anglais), est un outil de gestion de fortune permettant prioritairement la soustraction fiscale, par lequel, une personne fortunée (le *settlor*, ou « constituant ») confie des biens à un gestionnaire (le *trustee*, la personne de confiance), parfois sous le contrôle d'un *protector*, au profit de bénéficiaires ou d'un but. Ces biens disparaissent du patrimoine du constituant, qui ne paie plus d'impôt les concernant, mais n'appartiennent pas au *trustee*, qui ne paie pas d'impôt non plus. Cette

stratégie a été beaucoup utilisée en matière de successions, car elle permet en plus aux héritiers-ères d'éviter de devoir s'acquitter des dettes du-de la défunt-e, tout en jouissant du rendement des biens. Contrairement aux fondations, les trusts ne sont soumis à aucune exigence de publicité, et ne sont souvent documentés nulle part, permettant l'impunité des malversations. Ils ont été utilisés pour créer des monopoles, et sont par exemple à l'origine de la fortune d'un Rockefeller, d'où la législation « anti-trust » américaine.

Depuis 2007, la Suisse permet l'administration

de trusts étrangers en Suisse. Suite à la pression des milieux des possédants, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet d'introduction de trusts suisses. L'USS s'est opposée à juste titre à ce projet dans le cadre de la consultation, soulignant le risque de fraude, de blanchiment, voire de financement du terrorisme. Elle relève que l'obligation prévue pour les *trustees* de recueillir des informations sur les constituants et les bénéficiaires ne suffit absolument pas, et qu'il faudrait au minimum un registre public comme dans certains pays. La Suisse constitue déjà un hub de la fraude fiscale et de l'industrie de l'enrichissement illégitime, grâce à un réseau d'avocats et d'intermédiaires qui, couverts par le secret professionnel et l'absence de contraintes suffisantes, peuvent agir en toute impunité. C'est ce que confirme chaque livraison de « *Papers* » (*Pandora*, *Panama* et autres « *Leaks* »). L'introduction d'un droit du trust suisse ne fera qu'aggraver cette situation et doit être combattue. 

Jean-Luc Ferrière

MIGRATION

Face aux attaques contre les droits des migrant-e-s, remobilisons-nous



© Jannik Kiel

Mise en veille durant l'opération Papyrus qui a nécessité une importante implication militante sur le terrain, la commission migration va reprendre du service.

Militance • On y assiste depuis de nombreuses années déjà... Les droits des personnes migrantes, étrangères ou requérant-e-s d'asile, sont l'objet d'attaques permanentes de la part des partis de la droite bourgeoise et nationaliste. Au parlement ces dernières décennies, l'UDC, le PLR et le PDC n'ont pas arrêté d'attaquer et de détruire les droits des personnes étrangères. Après l'opération Papyrus, il reste donc encore beaucoup de pain sur la planche de la commission migration du SIT.

LE LEURRE MIGRATOIRE

Nos dirigeant-e-s le savent. En focalisant l'attention sur les questions migratoires, ils s'épargnent en partie les débats au sujet des défis sociaux et écologiques alarmants de notre époque. Un leurre pitoyable, qui permet à l'élite économique de

maintenir la pression sur les salaires et les conditions de travail via la division des travailleurs-euses. Les milieux économiques que ces partis défendent sont en effet les premiers à profiter – et à exploiter – la main d'œuvre à bas coûts que représentent les personnes étrangères. Et ils n'en ont jamais assez!

APRÈS CHAQUE DURCISSEMENT, LE SUIVANT...

Dernier exemple en date: l'augmentation du financement de l'agence Frontex, dont les pratiques aussi illégales qu'inhumaines ont été pointées dernièrement. Plutôt que de faire face à sa responsabilité écologique et sociale, notamment dans la crise climatique, la Suisse préfère fermer les frontières à double tour. Depuis, le Conseil fédéral a prévu

un nouveau tour de vis. Présenté en janvier dernier, il vise à « instaurer une série de mesures incitatives pour renforcer l'emploi » des étrangers-ères non-européen-ne-s, notamment en baissant les prestations d'aide sociale pour ces derniers durant trois ans et en durcissant l'accès au permis C. Un projet qui ne prévoit même pas d'investissements dans la formation des personnes concernées! Sous couvert d'incitation à travailler, les autorités veulent rendre la vie encore plus dure aux permis B... Pour faire des migrant-e-s une main d'œuvre toujours plus corvéable, sous peine d'expulsion.

LA PARENTHÈSE PAPYRUS SE REFERME

L'opération Papyrus, pour laquelle le SIT s'est investi sans compter

pendant de nombreuses années, a permis durant une courte période, et pour la première fois en Suisse, de régulariser massivement des personnes sans-papiers. Désormais close, la situation des sans-papiers dans notre canton se complique à nouveau. Malgré la nouvelle majorité de gauche au Conseil d'Etat, les conditions de régularisation se durcissent actuellement. Si près de 3000 personnes ont pu régulariser leur situation via Papyrus, dont près de 1000 aux côtés du SIT, on estime qu'environ 10 000 personnes vivent encore dans la clandestinité à Genève. Cette main d'œuvre indispensable fait face à une situation précaire, synonyme de revenus très bas et de conditions de travail déplorables, d'absence d'accès aux aides publiques en cas de coup dur, à la santé en cas de maladie grave ou encore à la justice pour les victimes de violences domestiques ou d'escroqueries. Cette situation doit changer.

LE SIT AU FRONT

Les raisons de se mobiliser sont multiples. Après une brève mise en veille, il est temps pour la Commission migration du SIT de se réunir à nouveau afin de se pencher sur les défis à venir en matière de politiques migratoires et de droits des étrangers-ères. Lutte contre toute nouvelle régression du droit des étrangers-ères mais aussi en faveur d'améliorations de ce dernier, pour une régularisation massive des sans-papiers ou encore en faveur des droits politiques des personnes étrangères, qui font actuellement l'objet d'une initiative soutenue par le SIT, sont autant d'objets qui seront à l'ordre du jour de la commission agendée le 13 juin prochain à 18h30 à la rue des Chaudronniers. Venez nombreuses et nombreux! ♦

Julien Repond

POUR EN SAVOIR PLUS

Lisez ou relisez notre brochure
Disponible auprès du secrétariat





Dans la rue pour répondre aux provocations patronales

Pression sur les délais, flexibilité du temps de travail, développement de la précarité, salaire « au mérite » ou vide conventionnel, la réponse sera dans la rue le 25 juin prochain à Zurich.

Enjeux • Alors que les carnets de commande sont pleins et que les chiffres d'affaires de la construction ont augmenté de +4.5 % afin d'atteindre le record de 23.7 milliards de frs, les travailleurs de la construction n'en profitent pas. Au contraire, les rythmes de travail s'accroissent, la flexibilité du temps de travail augmente et les formes de précarité – telles que la sous-traitance sauvage et l'utilisation abusive du travail temporaire – se développent sur les chantiers, sans parler des nombreuses faillites frauduleuses assumées par les seuls travailleurs et la collectivité. Et comme si cela ne suffisait pas, la Société suisse des entrepreneurs (SSE) ne parle que de « salaire au mérite » et menace les travailleurs de vide conventionnel.

PROVOCATIONS PATRONALES

Or, sans convention collective, c'est l'ensemble des conditions de travail qui passeraient à la trappe. Finis les 5, respectivement 6 semaines de vacances, le 13^e salaire, l'obligation d'une assurance perte de gain maladie; ce serait la porte ouverte au dumping social et salarial, ainsi qu'à la généralisation des semaines de 50 heures de travail. La construction déjà bien exposée aux pratiques frauduleuses s'apparente-

rait alors à une véritable jungle. C'est dire que les enjeux sont de taille.

Pire encore, alors que la SSE refuse toute augmentation de salaires depuis deux ans, son vice-président national, s'exprimant dans le magazine « Entreprises », va jusqu'à accuser les ouvriers du bâtiment de vouloir (dixit) le beurre et l'argent du beurre. Selon lui, des augmentations de salaires pour tous sont irréalistes car « la main d'œuvre peu productive » devient « alors trop chère ». Il conclut ces déclarations scandaleuses par des propos clairement xénophobes en affirmant qu'au sein des syndicats les travailleurs étrangers sont surreprésentés...

SALAIRES À LA TÊTE DU CLIENT

En bref, selon les entreprises, alors que les bénéfices record donnent assez de marge pour attribuer l'augmentation réclamée par les travailleurs et les récompenser ainsi pour les efforts fournis – efforts colossaux qui contribuent à leurs richesses et, pour certaines, à celles de leurs actionnaires qu'elles rémunèrent grassement – l'augmentation de salaires ne doit être attribuée qu'au « mérite »!

De telles augmentations à la tête du client et dépendantes du bon vouloir de l'employeur

sont inacceptables et démontrent l'objectif du patronat : diviser l'ensemble des travailleurs et les rendre corvéables à merci!

RÉPONSE DES TRAVAILLEURS

À force de tirer sur la corde, à force de jouer avec la santé du personnel en exerçant une pression constante sur les délais et les rythmes de travail, à force de refuser toute nouvelle protection des maçons, les entrepreneurs sont responsables de la mauvaise image que véhicule désormais le secteur. Au moment où un maçon sur deux quitte la branche, où le nombre de nouveaux apprentis a diminué de moitié, où les scandales à répétition de la sous-traitance abusive et les faillites frauduleuses défrayent la chronique et, encore plus grave, où un maçon sur six est victime d'un accident chaque année, la SSE se tire une balle dans le pied et fait tomber les masques quand elle laisse planer la menace d'un vide conventionnel.

À nous de leur répondre, dans les rues de Zurich le 25 juin prochain, pour réaffirmer nos revendications et notre dignité de travailleurs. ♦

Thierry Horner

Dans la bouche des patrons...

- « Celui qui travaille davantage en été pourrait compenser ces temps en hiver pour, par exemple, consacrer davantage de temps à sa famille, prolonger son séjour dans son pays d'origine ou dévaler les pistes de ski. » 
Directeur de la SSE interview du 18.03.2022
- « Créer un fonds de responsabilité solidaire pour couvrir les salaires des employés lorsqu'un sous-traitant ne les paye pas est une idée absolument inefficace, les mécanismes du Tribunal des prud'hommes sont amplement suffisants. » 
Groupeement genevois des entreprises
- « Un thème central, lors de négociations, est l'assouplissement de la réglementation relative aux horaires de travail. » 
Société suisse des entrepreneurs
- « La performance doit être récompensée mais le salaire n'est pas le souci numéro un. » 
Magazine Entreprise
- « Si nous n'obtenons pas un résultat satisfaisant pour les employeurs lors des négociations, il faudra envisager l'option d'un vide conventionnel dès 2023. » 
Société suisse des entrepreneurs



© Thiebaud Faix

...et dans celles des travailleurs

Je monterai à Zurich le 25 juin avec mes collègues. C'est très important de se mobiliser. La situation sur les chantiers est devenue catastrophique pour beaucoup d'entre nous. Je suis ferrailleur et depuis des années, je travaille pour des sous-traitants. Nous sommes exploités et touchons des salaires de misère. Quand nous réclamons nos droits, notre patron se met en faillite et nous perdons tout. Ça suffit! Nous devons obtenir enfin que les entreprises principales assument leur responsabilité. 

Fatmir, 31 ans, ferrailleur

Les patrons se plaignent d'un manque de personnel qualifié? Dès que j'ai obtenu mon CFC, on a réduit mon salaire pendant 2 ans et on m'a finalement licencié car je coûtai trop cher. Depuis plusieurs mois maintenant, je travaille comme intérimaire. Je connais plusieurs collègues qui ont voulu se former mais à qui on a refusé cette possibilité. Bel effort des patrons pour valoriser la formation. Je monterai à Zurich le 25 juin pour participer à la mobilisation collective, seule solution pour nous permettre d'arracher de nouveaux droits. 

Joaquim, 24 ans, jeune maçon

Il est important que nous soyons tous solidaires et montions en force à Zurich. Les patrons ne nous donneront rien. Du reste, ils ne nous ont jamais rien donné sans une forte mobilisation. Il y en a marre de travailler 50 heures en été sous un soleil de plomb, le samedi et les jours fériés. Notre santé est soumise à rude épreuve et plusieurs d'entre nous arrivent cassés à l'âge de la retraite. Nous devons obtenir une nouvelle CN avec de nouveaux droits pour protéger notre santé, comme un fonds intempéries et canicule, une meilleure protection contre les licenciements des travailleurs âgés, et des journées de travail moins longues. 

Fernando, 51 ans, chef d'équipe

Je pense que tous les travailleurs doivent être solidaires et montrer leur force en montant à Zurich le 25 juin. Les temporaires, les fixes, les sans-papiers, les frontaliers et aussi les suisses. Les patrons essayent de nous diviser. Je suis temporaire depuis 4 ans et à chaque fin d'année, je perds mon contrat de mission. Je reste au chômage tout l'hiver et ne cotise pas pour la retraite anticipée. J'ai bien peur qu'à la fin de ma carrière, je perde mon droit à la FAR comme de nombreux collègues se trouvant dans la même situation. Il est urgent d'obtenir une meilleure CN et une limitation du travail temporaire. 

Ricardo, 42 ans, maçon

« Les patrons ne nous ont jamais rien donné sans une forte mobilisation »



Nexhat*, chef d'équipe et militant du SIT, nous explique pourquoi participer à la manifestation du 25 juin à Zurich.

Entretien • Nexhat est chef d'équipe. Agé de 51 ans et originaire du Kosovo, il travaille dans le secteur principal de la construction à Genève depuis 27 ans. Membre du SIT depuis de longues années, il a participé à toutes les mobilisations et les luttes des maçons au cours de ces deux dernières décennies. Il profite de cet entretien pour appeler tous ses camarades, grutiers, machinistes, maçons, ferrailleurs, et autres coffreurs à participer massivement à la manifestation du 25 juin à Zurich.

Nexhat, peux-tu nous dire en quoi la grande manifestation du 25 juin à Zurich est importante pour les travailleurs de la construction ?

En fait au fil des années, les patrons ne cessent de vouloir réduire nos droits. Tous les 3-4 ans lorsqu'il s'agit de renouveler les conventions collectives de travail, ils tentent de faire passer des propositions qui rendent notre travail encore plus difficile qu'il ne l'est déjà.

Peux-tu nous donner quelques exemples concrets ?

Il y en a plusieurs, mais par exemple, ils veulent

nous faire travailler plus en été et nous faire prendre de longues vacances en hiver. Or, avec le réchauffement climatique, il n'est pas rare de travailler pendant l'été sous des températures extrêmes qui mettent notre santé en danger. Travailler 50 heures par semaine sous 35 degrés à l'ombre, sans protection, c'est inhumain. Quant au fait de nous imposer de longues vacances en hiver, c'est totalement incompatible avec notre vie de famille : en hiver, nous, les travailleurs migrants, ne pouvons pas rentrer au pays visiter nos proches. Nous devons rester à la maison sans rien faire alors que nos enfants sont de retour à l'école. Résultat : nous ne pouvons pas profiter de nos vacances en famille, ni en hiver ni en été.

Quels autres points te paraissent importants ?

J'en vois encore quatre extrêmement importants. Le premier c'est l'utilisation du travail temporaire et la protection des travailleurs âgés contre les licenciements. Depuis plusieurs années maintenant, je constate que les entreprises n'engagent plus directement. Elles pré-

fèrent engager les collègues avec des contrats temporaires. Il n'est pas rare aujourd'hui de voir des chantiers fonctionner avec plus de 50% de travailleurs intérimaires. À la mauvaise saison, ils perdent leur contrat et se retrouvent au chômage jusqu'au printemps. À la longue, ils auront de gros trous dans leurs cotisations à la FAR et à l'âge de 60 ans, ils perdront leur droit à la retraite anticipée. Je sais de quoi je parle, moi qui viens de perdre mon emploi suite à la faillite de mon patron pour qui je travaillais depuis 24 ans. Comme plusieurs de mes collègues, je me fais beaucoup de souci pour mon avenir.

Le deuxième c'est la sous-traitance. Originaire du Kosovo, je sais très bien que plusieurs de mes compatriotes, souvent jeunes et sans-papiers, sont exploités dans des systèmes de sous-traitance abusive. Gagner au mieux 2000 francs à Genève aujourd'hui est un véritable scandale. Je suis toutes les actions du SIT dans ce domaine et je pense qu'il est urgent de trouver des solutions pour lutter contre ce phénomène.

Le troisième concerne la pression et les cadences de travail qui deviennent infernales : on nous fait travailler toujours plus vite, avec moins de collègues, par tous les temps. Nous sommes encore obligés d'assumer les retards de chantiers, en travaillant les jours fériés et les samedis.

Enfin, je parlais des salaires. Cela fait deux ans qu'ils n'ont pas été augmentés. Une fois c'est à cause de la pandémie, une autre à cause de la guerre en Ukraine. Le fait est que malgré ces situations dramatiques, les entreprises ont continué à gagner de l'argent, alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter. Il est temps d'obtenir des augmentations pour tous. Le travail pénible que nous faisons tous les jours sur les chantiers mérite d'être récompensé.

Je reviens sur ma question initiale, pourquoi monter en force à Zurich le 25 juin ?

Les patrons ne nous donneront rien, ils ne nous ont jamais rien donné sans une forte mobilisation. Rappelons-nous les mobilisations de 2002, elles nous ont permis d'obtenir la retraite anticipée. Rappelons-nous celles de 2018, notamment les grèves à Genève, elles nous ont permis de sauver cette même retraite, de faire reculer les patrons sur leur volonté de nous imposer 300 heures flexibles, et d'obtenir deux augmentations de salaire en 2019 et 2020. C'est pourquoi, j'appelle tous mes camarades à monter à Zurich le 25 juin prochain. Il faut démontrer que nous sommes tous déterminés à obtenir de nouveaux droits et de nouvelles protections. Les patrons veulent nous diviser en proposant des salaires au mérite, prouvons leur que nous sommes, nous les travailleurs de la construction, unis et solidaires et... tous méritants ! 

Propos recueillis par Thierry Horner
*prénom d'emprunt

CN menacée, conditions de travail et pouvoir d'achat attaqués, ça suffit ! L'heure de la mobilisation pour nos droits, notre santé, et des augmentations de salaires méritées a sonné !

L'année 2022 est une année cruciale pour tous les travailleurs de la construction car il s'agit de renégocier la convention nationale du secteur de la construction (CN) et la CCT genevoise, lesquelles arriveront à échéance le 31 décembre 2022.

Les travailleurs de la construction revendiquent des journées de travail moins longues, des critères clairs pour l'arrêt de l'activité en cas d'intempéries, des restrictions pour le travail du samedi et pendant les jours fériés, la limitation de la sous-traitance et du travail temporaire, une véritable responsabilité solidaire, le paiement de toutes leurs heures de

déplacement et des augmentations de salaire méritées. En réponse à ces revendications légitimes, les patrons ont d'ores et déjà annoncé vouloir flexibiliser au maximum le temps de travail, assouplir encore plus les règles concernant les horaires, et mettre fin aux augmentations des salaires minimaux. Pour les plus radicaux d'entre eux, il est même question de supprimer purement et simplement la CN !

Au moment où les carnets de commandes sont pleins, au moment où les entreprises réalisent des chiffres d'affaires records, à l'heure où l'inflation atteint les 2,5 % et l'annonce d'une augmentation des primes d'assurance-

maladie entre 9 et 10 % menacent gravement le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs, les déclarations des patrons sonnent comme un véritable affront pour tous les collègues de la construction.

- **Contre des semaines de 50 heures en été et des vacances forcées en hiver !**
- **Contre le dumping salarial et le vol de nos heures !**
- **Pour des nouvelles protections et des augmentations de salaire dignes de ce nom !**

PARTICIPONS TOUS À LA GRANDE MANIFESTATION DE LA CONSTRUCTION LE 25 JUIN 2022 À ZURICH Rendez-vous à 7 h 30 à la place Lise Girardin (anciennement Place des 22 Cantons) Départ en train gratuit à 8 h 30



Inscription par mail en indiquant
le nombre de participants auprès
des secrétariats des syndicats ou
en utilisant ce code QR

SIT
sit@sit-syndicat.ch

SYNA
geneve@syna.ch

UNIA
geneve@unia.ch

La famille, les collègues, et les ami-e-s sont les bienvenu-e-s !

HAUTES ÉCOLES

Quand IHEID rime avec précarité

Salaire non reconnu et inférieur au minimum légal: les assistant-e-s d'enseignement de l'Institut de hautes études internationales et du développement se mobilisent.

Mobilisation • « IHEID rime avec précarité » pouvait-on lire, le 1^{er} mai, sur la pancarte d'une assistante d'enseignement salariée de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID). En cause: CDD d'un an renouvelables, avec un revenu net inférieur à 3100 frs par mois pour un plein temps, et dont 62.5 % est déguisé en « bourse » non soumise aux cotisations sociales. Une précarité scandaleuse contre laquelle les salarié-e-s ont décidé de se battre. Mais à leur revendication de respect du salaire minimum légal formulée en 2021, l'Institut répond aujourd'hui en réduisant artificiellement leur taux d'activité. « Nous avons demandé le respect de la législation suisse du travail, mais nous avons obtenu des contrats plus précaires », résument les assistant-e-s, qui ont maintenant décidé de s'organiser syndicalement avec le SIT pour demander une réelle négociation.

SALAIRE DÉGUISÉ

A l'IHEID, les quelques 70 assistant-e-s d'enseignement sont traités comme salarié-e-s pour l'assistanat et comme étudiant-e-s pour leur travail de thèse. Pourtant, l'offre d'emploi en 2021 indiquait un plein temps et signalait une



© Eric Roset

interdiction de pouvoir travailler à côté. Les assistant-e-s de recherche, qui disposent également de temps dédié à leur thèse sur leur temps de travail, sont quant à eux-elles rémunéré-e-s à 100 % par un salaire, tout comme leurs homologues assistant-e-s d'enseignement à l'Université de Genève. Le traitement particulier réservé aux assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID ne se justifie donc pas, et pourrait relever d'une infraction à la Loi sur le travail au noir, puisque les cotisations sociales ne sont prélevées que sur une partie du revenu.

EFFETS SOCIAUX DÉSASTREUX

Le montant perçu, 3100 frs nets pour un plein temps, ne permet pas de vivre dignement à Genève. « Je n'ai pas fait mes tests sanguins de routine et j'ai annulé toutes mes rendez-vous médicaux annuels, y compris chez ma gynécologue et mon dentiste », témoigne une assistante. De plus, la conversion d'une part de ce revenu en « bourse » exclut ces travailleurs-euses d'une protection sociale adéquate (chômage et retraite), et complique leurs recherches de logement, puisque leurs fiches de salaire ne mentionnent qu'un montant de 1900 frs bruts mensuels.

CONTOURNEMENT DU SML?

Est-ce que pour se mettre en règle avec le salaire minimum légal genevois, l'Institut de renommée internationale utiliserait la même combine que certains employeurs peu scrupuleux tentent d'imposer à leur personnel: la réduction artificielle du taux d'activité? L'IHEID veut faire passer à tout ce personnel un contrat avec un taux d'activité réduit à 70 % pour un revenu mensuel 3200 frs, alors que la charge de travail n'est en rien réduite. Et comme si cela ne suffisait pas, ce contrat maintient une rémunération fractionnée, un salaire soumis à cotisation sociale pour l'assistanat à 40 % et une bourse pour le travail de thèse à 30 %, perpétuant la précarité dans laquelle ce personnel est plongé.

Ce qui de surcroît rend l'accès aux crèches déjà difficile à pratiquement impossible, puisque la priorité est donnée aux parents travaillant à plein temps.

Enfin, plutôt que de se mettre en règle avec les obligations légales et sociales, l'employeur réduit de moitié la part de temps rémunéré pour le travail de thèse. Une partie de celui-ci devient du travail gratuit alors que l'assistanat, contrairement au simple statut de doctorant-e, comprend par définition un temps salarié pour la thèse.

Clara Barrelet

GIAP

Victoire d'étape pour les animateurs et animatrices parascolaires

Les revendications du personnel parascolaire, initiée par la grève féministe* de 2019 revendiquant plus de temps rémunéré ont abouti!

La lutte paie • Dès la rentrée de septembre 2022, les animateurs-trices parascolaires commenceront 15 minutes plus tôt le matin et 15 minutes plus tôt l'après-midi, soit une augmentation de 5 % du taux de travail. Il s'agit d'une reconnaissance salariale d'heures qui étaient déjà effectuées, bénévolement, par une grande partie du personnel (voir SITinfo de décembre 2021). C'est grâce au personnel du parascolaire qui s'est mobilisé régulièrement

et en grand nombre lors d'Assemblées générales et auprès des médias que cette victoire a pu être obtenue par les militant-e-s du SIT au terme de longues négociations en commission paritaire. Les communes, qui ont voté cette augmentation d'environ 4 millions de francs par année, ne répondent que partiellement à nos demandes, puisque le personnel réunit en Assemblée générale lors de la grève féministe* de 2019 demandait l'ho-

raire continu. Il n'empêche, pour un personnel engagé à des salaires et à des taux d'activité très bas, ces 30 minutes quotidiennes de plus rémunérées constituent un pas important vers plus de reconnaissance de leur travail. Cette avancée a pourtant un certain prix: le droit pour le personnel permanent d'effectuer des remplacements au DIP ne subsistera que pour une année et pour un nombre très restreint de collègues. Par ail-

leurs, le temps de travail annualisé (soit travaillé et récupéré pendant les vacances d'été) a augmenté de manière plus que proportionnelle, passant de 5.3 % à 7.5 % du temps travaillé. Le SIT demande toujours une augmentation du temps travaillé et reconnu pour les référent-e-s socio éducatifs-ves. Par ailleurs, notre demande de réévaluation salariale a été refusée catégoriquement par la direction au prétexte des négociations Gévolue en cours. Alors même que les fonctions du parascolaires n'ont pas été réévaluées depuis 1991! Le GIAP a toujours refusé de nous communiquer les résultats de SCORE concernant ces professions, qui leur donnait sans doute droit à de meilleurs salaires. Les militant-e-s du SIT estiment que les animateurs-trices devraient passer de la classe 8 à la classe 9 et les RSE de la classe 10 à la classe 11 au vu de l'évolution de la profession selon les critères en vigueur.

Alice Lefrançois

VILLE DE LANCY

Première étape franchie, pour une course encore longue

Un accord a été trouvé concernant la municipalisation des structures d'accueil de la petite enfance. Les négociations continuent concernant l'ensemble du personnel de l'administration.

Négociations • Le personnel des structures d'accueil de la petite enfance de Lancy sera municipalisé dès le 1^{er} septembre 2022. Un accord a été signé entre les organisations représentatives du personnel et la Ville. Ce processus pourrait se faire en deux temps, puisque les travaux de refonte du statut du personnel de la Ville de Lancy, qui soulèvent de vives oppositions de la part de ce dernier, n'ont pas encore abouti. Assemblée générale, pétition et rassemblement devant la Mairie ont dénoncé un nouveau modèle de classification salarial opaque, de fortes pertes salariales de carrière pour un tiers du personnel lancien et des modifications statutaires qui, pour partie, constituent un recul des droits du personnel.

PROTOCOLE D'ACCORD SIGNÉ

Le SIT et ses représentantes du personnel ont participé à de très nombreuses séances de négociation avec la Ville de Lancy sur les conditions du transfert du personnel de la petite enfance à la municipalité. Lors de l'Assemblée générale du 2 mai, le personnel a approuvé le résultat des négociations. Le passage aux nouvelles classifications permettra de revaloriser les salaires du personnel après avoir pris en compte nos demandes de rectification des critères de l'évaluation des fonctions. Le personnel sera transféré à la caisse de pension CAP-Prévoyance en primauté des prestations, qui

sera plus avantageuse pour la plupart des 245 personnes concernées. Pour les plus de 55 ans, qui subiraient une perte de rente et/ou une augmentation de cotisation, un rachat sera financé par la Ville de Lancy sous forme dégressive. Un pool de remplacement sera mis en place composé de personnel en CDI avec des taux d'activité et des jours de congé fixes. Les spécificités de ce secteur seront préservées. Les associations employeurs sont en voie de dissolution, de sorte que la CCT pour le personnel de la petite enfance de Lancy va également disparaître à terme. Les conditions de travail de cette dernière continueront à s'appliquer le temps de finaliser le nouveau statut du personnel de Lancy. S'il n'est pas prêt pour la rentrée scolaire, le passage au statut est prévu pour le 1^{er} janvier 2023, comme pour le reste du personnel municipal de Lancy. La Ville de Lancy s'est engagée à tout mettre en œuvre pour limiter dans le temps cette période transitoire.

UN STATUT DU PERSONNEL À AMÉLIORER DE TOUTE URGENCE

Après avoir déposé son nouveau projet de statut du personnel et de méthode de classification salariale sur la table du conseil municipal, le conseil administratif a fini par accepter d'engager un dialogue avec les syndicats. Le projet contient des améliorations, puisqu'il prévoit la fin du versement des annuités au mérite, le



© Jenny Hill

passage à 20 annuités automatiques ainsi que 13 classes de fonction. Il reprend aussi certains acquis du personnel de la petite enfance, notamment un mois de congé paternité et des jours de congés syndicaux. Mais ce projet prévoit aussi des péjorations comme la durée de la couverture perte de gain pendant la période probatoire, la facilitation du licenciement et de potentielles pertes d'indemnités. Les droits syndicaux sont omis. Les organisations du personnel ont présenté au conseil municipal leurs demandes de rectification de ce projet inacceptable en l'état. Elles contestent aussi la non transparence de la méthode d'évaluation des fonctions quant à la pondération des critères, sous le joug d'un copyright, et le fait qu'elle entraîne des pertes très élevées de salaire de carrière pour certaines fonctions. Ces évaluations ont été établies sur la base de cahiers des charges obsolètes et des appréciations erronées de la valeur du travail effectué selon un classique biais de genre. Il est demandé une transmission complète des informations utiles au personnel, un coulisement dans la nouvelle grille salariale sur un échelon exact du barème et la compensation des pertes salariales le temps de rectifier les évaluations de fonction. Dans tous les cas, le personnel en place doit bénéficier des droits acquis. 

Valérie Buchs

FONCTION PUBLIQUE

G'Évolue : un accord pour démarrer les travaux

Un protocole d'accord a été signé entre le Cartel intersyndical et le Conseil d'État pour lancer les travaux sur un nouveau système salarial.

Négociations • Le Cartel intersyndical, dont le SIT est membre, a signé un protocole d'accord avec le Conseil d'État en vue d'engager des travaux de réforme du système d'évaluation et de rémunération du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné (G'Évolue). Pour le SIT et le Cartel, le motif de s'engager dans cette réforme, permet l'ajustement des critères d'évaluation des fonctions. Depuis

plus de 20 ans, nous demandons d'introduire dans les critères d'évaluations fixant le niveau salarial des éléments de compétences relationnelles et psychologiques, de charge émotionnelle et psychique, de pénibilité du travail, inexistantes. Les attentes d'un nouveau système sont inscrites dans le protocole d'accord : transparence des critères et de leurs pondérations, égalité, transparence salariale, ajus-

tements à discuter paritairement.

Une commission technique paritaire devra élaborer et proposer ce nouveau système. Les travaux peuvent être longs et complexes. Les syndicats insistent pour que les représentant-e-s et suppléant-e-s bénéficient de véritables décharges en temps accompagnées d'un ajustement de la charge de travail. Le mode de fonctionnement de cette commission est inconnu et fera

débat. D'emblée le Conseil d'État refuse de supprimer les bas salaires qui frôlent le salaire minimum genevois, ce qui laisse augurer des positions difficiles. Le Cartel rappelle qu'il pourra quitter les travaux si nos attentes ne sont pas remplies.

En attendant le début des travaux, des milliers de personnes attendent de pouvoir être réévaluées à l'image de l'évolution de leurs métiers. Les critères actuels sont insuffisants et les tentatives pour faire évoluer des salaires s'avèrent décevantes. Après près de 10 ans de blocage de toute évaluation en raison de SCORE, l'Office du personnel de l'État n'arrive plus à mettre à jour la multitude de demandes légitimes. Espérons que ce nouveau chantier ne ralentisse pas encore les travaux en cours. 

Françoise Weber

AVS21

Cinq opérations pour neuf années de travail dans le nettoyage



Entretien avec Marie*, 59 ans, en reconversion professionnelle, sur le travail dans le nettoyage et AVS21.

Référendum • Les citoyen-ne-s suisses voteront sur l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes cet automne. Mais qu'en est-il en fait du travail « féminin », que la droite parlementaire pense prolongeable un an de plus sans problème? Le témoignage de Marie*, travailleuse dans le secteur du nettoyage, entre précarité, stress, accidents et colère.

Marie, quel est ton parcours?

Je suis Portugaise, je suis venue en Suisse à 50 ans. J'ai fait le nettoyage dans des usines, des cabinets médicaux, dans l'aéroport, des bureaux, tout en travaillant en tant qu'employée de maison la journée. Après mon dernier accident de travail j'ai été licenciée. Je ne peux plus travailler dans le nettoyage, j'essaie de trouver un emploi dans d'autres branches.

Quelle était une journée-type pour toi avant de te retrouver au chômage?

Le travail dans le nettoyage est très dur. Après avoir fait le ménage chez des particuliers, j'enchaînais avec le nettoyage dans les entreprises, à partir de 17 h 30 jusqu'à tard. Je courrais partout. N'ayant pas de voiture, je faisais tous les trajets en transports publics et à pied. Une fois arrivée au travail, ça continuait. Sur papier je devais faire 2h chaque soir, mais impossible de tout nettoyer en si peu de temps! Les gens laissent traîner leurs déchets et tasses de café, tu dois tout débarrasser avant même de pouvoir commencer à faire les surfaces. Parfois je terminais 30 à 40 minutes plus tard. Mais si tu prends plus de temps, c'est pour ton compte. Donc soit tu ne nettoies pas bien et tu es licenciée,

soit tu fais des heures sans être payée, ou alors tu cours. Et là tu tombes...

Que t'est-t-il arrivé?

J'ai trébuché sur un aspirateur et je me suis cognée contre le mur en tombant. Mais c'était au moins ma troisième chute! Un autre accident que j'ai eu, c'était une étagère qui m'est tombée sur le dos lorsque je frottais le sol accroupie.

Comment va ta santé aujourd'hui?

Ces problèmes de santé liés à mon travail font que je ne peux plus continuer dans le nettoyage. J'ai des fourmillements dans mes mains. J'ai du mal à dormir à cause des douleurs. Avant d'arriver en Suisse, mon seul problème de santé était le rhume des foins. Depuis les 9 ans que je travaille ici, on m'a dit

de me faire opérer de l'épaule, du pied, éventuellement la hanche, les varices pour avoir été trop debout et faire une infiltration dans la colonne vertébrale à cause de l'accident. Mais cela prend 5 mois à se rétablir, et je n'ai aucune garantie d'amélioration. Une collègue s'est fait opérer de l'épaule et a perdu toute la force dans son bras et sa main. Je ne peux plus faire de repassage ou passer l'aspirateur, ces mouvements me font trop mal. Je pourrais travailler à 50% mais je ne peux pas être debout tout le temps, c'est compliqué.

Dans le nettoyage, des aménagements seraient possibles pour te permettre de rester dans ce secteur?

Non. Dans le nettoyage, il y a la manière de faire et un temps défini pour le faire, si tu n'y arrives pas, tu es mise à la porte. Il y a des charges lourdes, des seaux remplis d'eau, des chariots, tu dois monter des échelles, les positions de travail sont pénibles. Et il y a des produits chimiques et des poussières qui sont nocifs. En hiver tu dois sortir dans le froid pour nettoyer des escaliers, descendre les poubelles. Les clients et les patrons n'ont aucune considération pour nous. Une fois j'ai dit à une cheffe que j'avais mal à ma jambe à cause d'un mouvement répétitif que je devais faire, elle m'a ricané au nez.

Travailler un an de plus comme le prévoit la réforme AVS21, qu'en dis-tu?

Ceux qui veulent augmenter notre âge de retraite doivent descendre de leur piédestal et regarder autour d'eux. Dans le nettoyage les gens sont fatigués, ils ne vont pas bien. Donc nous faire travailler un an de plus « pour l'égalité »? L'égalité de quoi? On attend toujours l'égalité salariale et en plus on a tout le travail à la maison. Un an de plus de travail c'est un an de plus de problèmes de santé et d'accidents graves. ♦

*Prénom fictif

Propos recueillis par Anne Fritz

Plus d'infos pour participer à la suite de la campagne contre AVS21 à la page 15

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE MAI, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ fait un bilan du déroulé de la journée du 1^{er} mai
- ♦ discuté des questions de l'inflation et de l'indexation des salaires
- ♦ été informé de l'avancée de la récolte des signatures pour l'initiative « une vie ici, une voix ici »
- ♦ reçu des informations sur l'organisation du 14 juin et de l'action du 11 juin
- ♦ fait le point sur les relations entre le SIT et l'USS
- ♦ assisté à une présentation sur

l'élection des juges Prud'hommes

- ♦ fait un point de situation sur l'avancée des travaux de préparation du Congrès SIT du 19 novembre

LORS DE SES SÉANCES DES MOIS D'AVRIL ET DE MAI, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ fait un tour de l'actualité syndicale genevoise
- ♦ adhéré à l'Association Chili Genève
- ♦ assuré le suivi des préparatifs de la journée du 1^{er} mai, puis en a dressé le bilan
- ♦ été informé du lancement de

l'initiative « une vie ici, une voix ici »

- ♦ été informé de la reprise des activités des commissions CGAS « Chômage et emploi » et « Surveillance du marché du travail »
- ♦ discuté des suites de la campagne pour l'initiative « 1000 emplois »
- ♦ pris position sur un avant-projet modifiant la Loi sur la juridiction des prud'hommes
- ♦ discuté de la campagne contre AVS21
- ♦ pris connaissance du programme du 14 juin et discuté de l'implication

syndicale dans la journée

- ♦ soutenu une résolution proposée par le SSP dénonçant l'augmentation du budget militaire de la Confédération
- ♦ adopté une résolution critique à l'égard de la signature d'une CCT entre SMOOD et Syndicom
- ♦ pris connaissance des échéances de préparation du prochain Congrès de l'USS
- ♦ adopté l'ordre du jour de l'AD de la CGAS du 28 juin

LE COURRIER

L'information à un prix, son indépendance aussi

Offrez (-vous) un média engagé!

2 mois d'essai
dès 19 Frs.

lecourrier.ch | 022 809 55 55



Metro Boulot Kino

Saison 2021-2022

PRESENTE



L'AFFAIRE COCA-COLA

THE THING THAT REFRESHES? CANADA, 2009, 85 minutes, UN FILM DE CARMEN GARCIA Y GERMAN GUTIERREZ

L'affaire Coca Cola

Canada | 2009 | 85 minutes | Un film de Carmen Garcia y German Gutierrez

L'empire Coca-Cola nage en eaux troubles. L'entreprise serait impliquée dans l'enlèvement, la torture et le meurtre de syndicalistes qui luttent pour l'amélioration des conditions de travail en Colombie. Le documentaire nous entraîne sur les pas d'avocats en droit du travail et de militants de la campagne «Stop Killer-Coke», alors qu'ils mettent tout en œuvre pour obliger le géant américain de l'industrie des boissons à répondre de ses actes. Un réquisitoire accablant.

Projections et discussions sur le thème du travail

DISCUSSION: avec des syndicalistes et activistes colombien.ne.s

Mardi 24 mai 2022 à 19 h

Avec le soutien de :



PROJECTION

FONCTION CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@ik.me

#OMCdégage
Le libre-échange affame !

Manifestation
contre l'OMC

Samedi 11 juin – 14h
Place Lise Girardin, Genève



En solidarité avec la lutte exemplaire de La Via Campesina pour la souveraineté alimentaire des peuples

OMC, dégage de nos champs !
Droits paysans, maintenant !
Souveraineté alimentaire, maintenant !





syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs



AVEC LE SIT, PARTICIPEZ À LA SUITE
DE LA CAMPAGNE CONTRE AVS21!

→ **Aujourd'hui** : Commandez un drapeau et accrochez-le à votre fenêtre ou balcon <https://www.rentes-des-femmes.ch/drapeaux/>

→ **12 juin, 11h30 – 13h30 à la Place Neuve - Grève du dimanche, grève du travail « gratuit »** Organisée par le Collectif genevois pour la grève féministe, cette action mettra en lumière les conséquences du travail non rémunéré sur le montant des rentes. Femmes, venez prendre place sur les transats et amenez votre serviette de piscine!

→ **14 juin – Manifestation de la Grève féministe**: Venez manifester dans le tronçon SIT contre l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Contactez le SIT pour donner un coup de main lors de la préparation.

→ **À la rentrée** : Participez à une action médiatique contre AVS21 organisée par le SIT. Appelez le syndicat pour plus d'informations.

ENSEMBLE, FAISONS RETENTIR UN
« NON À AVS21 » BRUYANT, DANS LES
URNES COMME DANS LA RUE !

14 JUIN 2022

MANIFESTATION
DE LA GRÈVE
FÉMINISTE

PLACE DE NEUVE

15H19 HEURE DE L'INÉGALITÉ SALARIALE!
18H DÉPART DE LA MANIFESTATION

... ET CERTAINEMENT D'AUTRES ACTIVITÉS
FÉMINISTES DANS LA JOURNÉE.

REJOIGNEZ-NOUS !

PLUS D'INFORMATIONS:
INSTA: @GREVEFEMINISTEGENEVE
FACEBOOK: GFGENEVE
MAIL: INFO@GREVEFEMINISTE-GE.CH
WWW.GREVEFEMINISTE-GE.CH



Collectif genevois
de la grève féministe

ON LÂCHE RIEN !

NON À AVS21, LA RETRAITE À 65 ANS
POUR LES FEMMES C'EST TOUJOURS NON!

STOP INÉGALITÉ SALARIALE,
REVALORISATION DU TRAVAIL DES FEMMES

STOP LGBTQIA*PHOBIE

STOP VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES!

ANTIRACISME & SOLIDARITÉ
AVEC LES MIGRANT-E-X-S
ACCUEIL DE TOU-X-TE-S LES REFUGIÉ-E-X-S

SI C'EST PAS OUI, C'EST NON!
POUR L'INTRODUCTION DU CONSENTEMENT
DANS LE CODE PÉNAL.

ÉCOFÉMINISMES: INTERSECTIONALITÉ
ET CONVERGENCE DES LUTTES!

1^{er} mai sous le soleil

« Contre les régressions sociales et la guerre, toutes et tous solidaires ». C'est derrière cette banderole que le cortège du 1^{er} mai 2022 s'est ébranlé peu après 14h. Par ce dimanche ensoleillé, nous étions environ 1500 à avoir pris les rues genevoises sans les demander, préférant la mobilisation aux grillades dominicales.

Un cortège qui, une fois n'est pas coutume, a terminé sa course à la Salle communale de Plainpalais plutôt qu'au Parc des Bastions. Gageons que l'année prochaine, à l'appel des masses laborieuses, et si la météo le permet, nous pourrions réconcilier mobilisation et grillades, au cours d'une journée qui restera la nôtre où qu'elle se termine : celle des travailleuses et des travailleurs en lutte pour la justice sociale. 

Daide De Filippo
Photos: Eric Roset & SIT



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE 

SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3



IMPRESSUM
Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière
Umberto Bandiera, Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Anne Fritz, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Nicole Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Camille Stauffer, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression
Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.

